

Série de podcasts « Découvrons notre Constitution »

Saison 2,
épisode 4

Questionnaire d'écoute « Le numérique dans la Constitution »

Consigne : Entourez la bonne réponse à chacune des questions suivantes.

- 1) Quelle est la fonction du Conseil constitutionnel en matière de numérique ?
 - Élaborer les politiques publiques liées au numérique.
 - Permettre à l'Etat et aux entreprises de collecter facilement des données personnelles.
 - Protéger les droits et les libertés des citoyens liés au numérique.

- 2) Sur quel texte le Conseil constitutionnel se fonde-t-il pour protéger les citoyens face à des atteintes liées aux outils numériques ?
 - La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789.
 - Le *Code civil*.
 - La Constitution de 1946.

- 3) Quelle liberté le Conseil constitutionnel garantit-il depuis 2009 ?
 - La liberté d'accéder à Internet.
 - La liberté d'association.
 - La liberté d'expression.

- 4) Quel risque l'adaptation au numérique présente-t-il pour le Conseil constitutionnel ?
 - La communication à l'aide d'outils numériques.
 - Le gouvernement des Juges.
 - Le passéisme judiciaire.

- 5) Quel est l'un des moyens possibles pour renforcer la démocratie à l'ère du numérique ?
 - La politique dite de l'« œil céleste »
 - L'utilisation des réseaux sociaux.
 - Le vote en ligne.

Question bonus : Quels sont les principaux enjeux de l'implication du Conseil constitutionnel concernant le numérique ?

- L'adaptation des droits préexistants et la création de nouveaux droits liés au numérique.
- La restriction des droits liés au numérique.
- L'interdiction de l'accès au numérique.